



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3939

Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association FC Lyon Basket Féminin pour la participation aux frais de déplacements liés aux diverses finales de ses équipes de jeunes en avril et mai 2018 - Signature d'une convention mixte

Direction des Sports

**Rapporteur** : M. CUCHERAT Yann

**SEANCE DU 2 JUILLET 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2018/3939 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 2 000 EUROS A L'ASSOCIATION FC LYON BASKET FEMININ POUR LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE DEPLACEMENTS LIES AUX DIVERSES FINALES DE SES EQUIPES DE JEUNES EN AVRIL ET MAI 2018 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association « F.C. Lyon Basket Féminin », créée en 2001 et affiliée à la Fédération Française de Basket-Ball, compte pour la saison 2017-2018 près de 150 joueuses licenciées. Son siège social est situé au Gymnase Mado Bonnet, 20 avenue Paul Santy, à Lyon 8<sup>e</sup>.

La saison sportive 2017-2018 est une grande réussite pour le club. Les excellents résultats des joueuses ont ainsi permis aux équipes suivantes d'accéder aux finales de leur catégorie :

- l'équipe U17 a disputé la finale de la coupe de France le 21 avril 2018 à l'ARENA ACCOR de Paris ;
- l'équipe U18, après avoir terminé première de leur poule lors de la saison régulière, a disputé le tournoi final (final four) les 5 et 6 mai 2018 à Roquebrune ;
- l'équipe ESPOIRS, après avoir terminé première du championnat fédéral, a disputé le tournoi final (final four) les 28 et 29 avril à Mont-de-Marsan.

Ces différents déplacements ont engendré d'importants frais supplémentaires à la charge du club. Pour les transports, la location de cars et minibus représente une charge de 8 430 euros (5 200 euros pour Paris, 2 730 euros pour Roquebrune et 500 euros pour Mont-de-Marsan).

L'association « F.C. Lyon Basket Féminin » a donc formulé une demande d'aide financière municipale afin de soulager ces dépenses supplémentaires imprévues.

L'association « F.C. Lyon Basket Féminin » a perçu une subvention de fonctionnement de 52 000 € au titre de la saison sportive 2017-2018, par délibération n° 2018/3630 du 29 janvier 2018.

Compte-tenu de la contribution du club à l'excellence sportive lyonnaise, je vous propose qu'une subvention de 2 000 € soit allouée à l'association « F.C. Lyon Basket Féminin » afin de financer en partie les frais de déplacement pour les différentes finales de ses équipes de jeunes.

C'est la raison pour laquelle, je vous propose de signer une convention mixte avec cette association.

Vu la délibération n° 2018/3630 du 29 janvier 2018 ;

Vu ladite convention mixte ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

**DELIBERE**

1- Une subvention de 2 000 € est allouée à l'association « F.C. Lyon Basket Féminin » pour la participation aux frais de déplacements liés aux diverses finales de ses équipes de jeunes en avril et mai 2018.

2- La convention mixte susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association « F.C. Lyon Basket Féminin », est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document

4- Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2018, ligne de crédit 42013, article 6574, fonction 40, programme SPANIMAT, opération SPMANI.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER